



Comité de HOCKEY Saint-Laurent

Directeur des Entraîneurs

Le directeur des entraîneurs est principalement responsable du recrutement, de l'organisation, de la formation et du développement d'entraîneurs et d'assistants entraîneurs de l'association Hockey Saint-Laurent pour ses équipes de lettres simples. Il travaille en étroite collaboration avec le directeur local, les coordinateurs et le développeur de compétences désigné pour atteindre les objectifs de l'association. Le représentant doit avoir la qualification du cours de certification d'entraîneur récréatif de niveau 1. Le niveau de compétition 1 serait souhaitable.

Le directeur des entraîneurs doit signer l'ACCORD SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS.

Le directeur des entraîneurs représente les entraîneurs et est responsable de leur bien-être et du maintien de la cohésion du groupe. Ils doivent promouvoir les intérêts des entraîneurs auprès de l'Association et d'aider pour toute question relative aux entraîneurs bénévoles. Ils doivent également guider et encadrer les entraîneurs moins expérimentés et les mentors nommés sur tous les aspects de l'entraînement du hockey mineur en suivant les directives du Lac St-Louis, de Hockey Québec et de Hockey Canada. Ils doivent aider dans toute affaire disciplinaire impliquant un entraîneur afin de garantir l'équité et la prise en compte du point de vue des entraîneurs.

Le directeur des entraîneurs doit être disponible pendant le camp de sélection en septembre pour aider les coordinateurs à classer les joueurs. Il joue un rôle essentiel dans le tri final des joueurs qui ne répondent pas aux normes de la division/classe et peut recommander que certains joueurs soient transférés dans la classe appropriée. Tout désaccord entre le représentant des entraîneurs et le responsable doit être porté à l'attention du directeur technique ou du directeur local pour un examen final afin de déterminer si un joueur doit être réévalué.





Comité de HOCKEY Saint-Laurent

Le directeur des entraîneurs peut être invité à revoir le classement d'un joueur par un entraîneur, un coordinateur, le directeur local ou le directeur technique et doit donc être disponible les soirs de semaine et les week-ends pendant la période du camp de sélection de septembre et début octobre.

Le représentant des entraîneurs tient une liste des entraîneurs disponibles et doit disposer d'une liste provisoire d'entraîneurs en chef avant le milieu de Septembre pour aider les coordinateurs à préparer les équipes.

Le coordinateur, avec l'aide du directeur des entraîneurs, sélectionnera un entraîneur principal pour chaque équipe au plus tôt à la fin de la deuxième semaine de triage. Le coordinateur soumettra la liste des entraîneurs au vice-président des opérations pour vérification.

Le coordinateur, avec l'aide étroite du directeur des entraîneurs, tentera de placer des entraîneurs adjoints, des formateurs et des gestionnaires qualifiés sur la liste de chaque équipe et s'assurera que l'entraîneur en chef occupe ces postes.

Le coordinateur et le directeur des entraîneurs organiseront une réunion des entraîneurs en présence du vice-président des opérations pour discuter de les exigences et les attentes de la saison.

Le directeur des entraîneurs est chargé de communiquer les programmes de formation des entraîneurs aux membres de l'association. Le directeur des entraîneurs veillera à ce que tous les officiels des équipes qui doivent suivre des cours ou obtenir une certification soient inscrits à des cours en début de saison. Le directeur des entraîneurs doit inscrire les entraîneurs par voie électronique sur le site web régional et assurer un suivi périodique du processus d'inscription aux cours pour entraîneurs.

Le directeur des entraîneurs doit être disponible pour aider toute équipe dont les entraîneurs inexpérimentés ont besoin d'aide pour les entraînements en début de saison. Il doit être capable d'évaluer les lacunes et de faire des recommandations aux dirigeants de l'Association pour les aider à prendre des décisions sur l'allocation des ressources.

Le directeur des entraîneurs doit planifier et organiser au moins quatre ordres du jour de réunions d'entraîneurs tout au long de l'année.





Comité de HOCKEY Saint-Laurent

Director of Coaches

The Director of Coaches is primarily responsible for the recruitment, organizing, training and development of the Single-Letter coaches and assistant coaches of the Hockey Saint-Laurent association. He/she works closely with the Director Local, Convenors and the appointed skill developer to accomplish the association's objectives. The Director of Coaches must have the Recreational Coach level1 certification course qualification. Competition level 1 would be desirable.

The Director of Coaches must sign the AGREEMENT TO THE COACH'S CODE OF ETHICS.

The Director of Coaches represents the coaches and is responsible for their well being and maintain group cohesion and the coaches perform to the highest standard possible. They are to promote the coaches' interests to the Association Committee and assist in any issues relating to the volunteer coaches. They must also guide and mentor the less experienced coaches and appointed Mentors on all aspects of Minor Hockey coaching following Lac St-Louis, Hockey Quebec and Hockey Canada guidelines. They are to assist in any disciplinary matters involving a coach to ensure fairness and the coaches' point of view is considered.

The Director of Coaches must be available during the selection camp during September to assist the Convenors in grading the players and is most instrumental in the final sort-outs of the players that are not up to the division/class standards and may recommend certain players may be moved to the appropriate class. Any disagreements between the Director of Coaches and Convenor must be brought to either the Technical Director or Director Local for final review to determine if a player is to be re-evaluated.

The Director of Coaches may be asked to review the grading of a player by a Coach, Convenor, Director Local or the Technical Director and therefore must be available weeknights and weekends during the selection camp period of September and early October. Double-letter parents are not recommended to undertake the Director of Coaches position. The Director of Coaches maintains a list of available coaches and must have a tentative head coach list available by mid-September to aid the Convenors in preparing the teams.





Comité de HOCKEY Saint-Laurent

The Convenor with the assistance of the Director of Coaches will select a head coach for each team no sooner than the end of the second week of sort-outs. The Convenor will submit the list of coaches to the VP of Operations for verification. The Convenor with the close assistance of the Director of Coaches will attempt to place qualified assistant coaches, trainers and managers on each team list, and ensure that head coach fills these positions. The Convenor and Director of Coaches will hold a coaches meeting with the VP of Operations in attendance to discuss the requirements and expectations of the season.

The Director of Coaches is responsible for communicating coach training schedules to the association's members. The Director of Coaches will ensure that all team officials requiring courses/ certification are loaded onto courses early in the season. The Director of Coaches must register the coaches electronically on the Regional website and periodically follow-up on the coach course registration process.

The Director of Coaches must be available to assist any team with inexperienced coaches needing help running practices in the early part of the season. He must be able to evaluate deficiencies and make recommendations to the Association executives to help make decisions on allocating resources.

The Director of Coaches must plan and organize at minimum four coaches meeting agendas throughout the year.



Aréna Raymond Bourque
2345 boulevard Thimens, Saint-Laurent (Québec) Canada H4R 1T4
info@hockeystl.com --- www.hockeystl.com